

REPUBLIQUE ISLAMIQUE DE MAURITANIE
Honneur-Fraternité-Justice



**Autorité de Régulation des
Marchés Publics**

**DOSSIER DE SOLLICITATION DE
MANIFESTATIONS D'INTERÊT**

pour

**Marchés de Prestations
intellectuelles**

(Version Provisoire)

Janvier 2014

Préface

Ce document standard pour l'élaboration des listes restreintes est destiné à la passation de marchés de prestations intellectuelles et s'inspire des règles et bonnes pratiques internationales tout en se conformant aux dispositions de la loi n° 2010-044 du 22/07/2010 portant code des marchés publics de la République Islamique de Mauritanie et ses textes d'application. Une fois approuvé, son utilisation par les Autorités Contractante devient obligatoire (Art 19 du Décret 2011-180 du 7 juillet 2011).

La liste restreinte doit être choisie en respectant le principe de neutralité absolue des documents de demande de manifestation d'intérêt pour garantir l'équité entre les candidats et permettre la plus grande transparence possible de la procédure. Les critères de qualification demandés doivent toujours être définis en rapport avec l'objet du marché afin de garantir la réalisation efficace des prestations. Ces besoins doivent être définis avec la plus grande précision sans restriction de la concurrence et ce avec l'appui des services techniques compétents de l'Autorité contractante ou ceux auxquels elle peut faire appel.

Ce document comprend deux parties :

- A. L'appel à manifestations d'intérêt précédé d'une note explicative et
- B. Un canevas de rapport d'analyse des manifestations d'intérêt. Ce document est destiné à l'usage de l'autorité contractante et ne doit pas être transmis aux consultants.

Table des matières

I. Appel public à manifestations d'interet	4
II. Rapport de l'évaluation des manifestations d'intérêt	8

I. APPEL PUBLIC A MANIFESTATIONS D'INTERET

NOTES RELATIVES À L'APPEL PUBLIC À MANIFESTATION D'INTÉRÊT

Le marché de prestations intellectuelles a pour objet des prestations à caractère principalement intellectuel dont l'élément prédominant n'est pas physiquement quantifiable. Il inclue notamment les études, la maîtrise d'œuvre, la conduite d'opérations, les services d'assistance technique, informatique et de maîtrise d'ouvrage déléguée.

Il est passé après un avis à manifestations d'intérêt, le choix d'une liste restreinte et la remise de propositions. La liste restreinte est établie après la publication d'un avis à manifestations d'intérêt.

L'annonce et la publicité d'un appel public à manifestations d'intérêt doit se faire dans le respect des articles 27.4 et 29 de la loi n° 2010-044 du 22/07/2010 portant Code des Marchés Publics. L'appel doit correspondre au modèle figurant ci-après et être diffusé de la manière suivante :

- a) la demande de manifestations d'intérêt est publiée à l'intention des bureaux de consultants dans le Bulletin Officiel des Marchés Publics s'il existe ou un journal de large diffusion nationale, et sur un portail électronique d'usage courant et d'accès libre en langue française. Pour les financements extérieurs d'autres modes de diffusion pourrait être exigées par le Bailleur.*
- b) pour les marchés de portée internationale, les avis d'appel public à manifestations d'intérêt sont également insérés dans une publication à large diffusion internationale libre en langue française ou sur un portail électronique d'usage courant et d'accès libre en langue française.*

L'appel public à manifestations d'intérêt doit demander aux candidats potentiels de fournir à l'appui de leur manifestation d'intérêt, des informations suffisantes afin que l'Autorité contractante puisse évaluer la capacité et l'expérience du candidat à mener à bien les prestations. Ces informations devraient notamment inclure : (a) la nature des activités du candidat et le nombre d'années d'expérience, (b) les qualifications du candidat dans le domaine des prestations, (c) l'organisation technique et managériale du cabinet, (d) les qualifications générales et le nombre de personnels professionnels, (e) les critères de sélection sur la liste, (f) les dispositions relatives aux conflits d'intérêt. Cependant, il convient de ne pas alourdir excessivement la procédure de présélection pour l'Autorité contractante d'une part et pour les candidats potentiels, d'autre part.

*Il est parfois souhaitable d'imposer un nombre maximum de pages pour les manifestations d'intérêt afin d'éviter une charge de travail excessive pour le comité de présélection ; cela aura le mérite de tester les candidats sur leur capacité de s'exprimer de manière concise et convaincante. **Il faut donc veiller à ne pas exiger des informations qui se rapporteraient plutôt à la future proposition technique.** Notamment, il ne faut pas faire figurer l'ensemble des termes de référence dans l'appel à manifestation d'intérêt, mais seulement une brève description des prestations à réaliser. Il ne faut pas demander aux candidats de formuler, à ce stade, une proposition technique concernant la méthodologie de travail, ni de soumettre les CV des experts qui pourraient se voir confier la mission. L'objectif de la procédure est seulement de sélectionner une liste restreinte de candidats ayant les aptitudes à exécuter les prestations objet du marché.*

En application de l'article 12 du décret n°2011-180 du 07/07/2011 portant application de certaines dispositions de la loi n° 2010-044 du 22 juillet 2010 portant Code des Marchés Publics, la liste restreinte doit être composée de six candidats ; ce nombre des candidats peut être révisé à la baisse après avis de la Commission Nationale de Contrôle de Marchés Publics, pour les missions complexes dont il est difficile de trouver de cabinets spécialisés

Toujours en vertu de ce même texte, dans le cadre des consultations internationales la composition de la liste restreinte doit être composée de cabinets d'origine géographique diverse, dont au maximum deux de même nationalité sauf s'il n'existe pas d'autres cabinets de nationalités différentes.

Avis d'appel public à manifestations d'intérêt

.....
[insérer le nom de l'Autorité contractante]

DMI N° :
[insérer l'identification de la demande de manifestation d'intérêt]

.....
[Insérer un intitulé sommaire des Prestations]

1. Le présent appel public à manifestation d'intérêt fait suite à l'Avis général de Passation des Marchés paru dans _____ [insérer le nom de la publication] du _____ [insérer la date].
 2. Le(a) _____ [insérer le nom de l'Autorité contractante] a obtenu dans le cadre de son budget ou a sollicité et obtenu ou envisage de solliciter [Choisir la bonne option] des fonds, afin de financer _____ [insérer le nom du projet ou du programme], et a l'intention d'utiliser une partie de ces fonds pour effectuer des paiements au titre du Marché de prestations intellectuelles _____ [insérer le nom / numéro du Marché].
 3. Les services comprennent _____ [brève description, organisation, calendrier d'exécution, etc.].
 4. Les candidats intéressés sont invités à manifester leur intérêt pour la prestation des services décrits ci-dessus en fournissant les informations indiquant qu'ils sont qualifiés pour exécuter les services (la nature des activités du candidat et le nombre d'années d'expérience, les qualifications du candidat dans le domaine des prestations et notamment références concernant l'exécution de marchés analogues, l'organisation technique et managériale du cabinet, les qualifications générales et le nombre de personnels professionnels permanent et occasionnel). Il est demandé aux candidats de fournir ces informations en ne dépassant pas _____ [insérer un nombre de pages de 5 à 15 le cas échéant ou supprimer cette phrase] environ. Les candidats peuvent s'associer pour renforcer leurs compétences respectives.
 5. Une liste des candidats, qui ne saurait être supérieure à six(6), présentant au mieux les aptitudes requises pour exécuter les prestations sera établie par l'Autorité contractante ; ces candidats présélectionnés, seront ensuite invités à présenter leurs propositions sur la base du Dossier de demande de Propositions qui leur sera remis pour la réalisation des services requis ; un candidat sera sélectionné selon la méthode :
-

_____ [insérer « de sélection fondée sur la qualité technique et le coût (sélection qualité-coût) » ou « de sélection dans le cadre d'un budget déterminé (sélection budget déterminé) » ou « de sélection fondée sur le moindre coût (sélection moindre coût) » ou « de sélection sur la base de la qualité de la proposition technique (sélection qualité seule) » ou « sélection fondée sur la qualification des consultants (sélection qualification seule) »]. La procédure de la sélection d'une liste restreinte sera conduite en application de la loi n° 2010-044 du 22 juillet 2010 portant Code des Marchés Publics et ses décrets d'application dont notamment le décret n°2011-180 du 07/07/2011 portant application de cette loi.

6. Les candidats intéressés peuvent obtenir des informations supplémentaires au sujet des documents de référence à l'adresse ci-dessous et aux heures suivantes _____ [insérer les heures d'ouverture des bureaux].

[Insérer le nom complet de la personne, si applicable, ou insérer le nom du chargé de projet] _____

Rue : _____

Étage/ numéro de bureau : _____

Numéro de téléphone : _____

Numéro de télécopie : _____

Ville: _____

Code postal : _____

Pays :

7. Les manifestations d'intérêt doivent être déposées à l'adresse ci-après [insérer l'adresse complète si différente de la précédente sinon remplacer « ci-après » par « précédente » et effacer dans ce cas l'adresse ci-après]

[Nom complet de l'Autorité contractante] _____

Rue : _____

Étage/ numéro de bureau : _____

Ville : _____

Code postal : _____

Pays : Mauritanie

Au plus tard le : _____ [insérer le jour, mois, année ; par exemple : 15 Juin 201]

Heure : _____ [insérer l'heure]

II. RAPPORT DE L'ÉVALUATION DES MANIFESTATIONS D'INTERET

[Cette partie a pour objet de faciliter la communication des résultats de l'évaluation des manifestations d'intérêt. Il appartient à l'Autorité contractante et à la Commission de passation des Marchés Publics d'analyser les candidatures reçues et d'en faire un classement par ordre de qualifications décroissantes. Un rapport de cette analyse doit être soumis pour approbation conformément à la réglementation. La commission d'évaluation doit passer en revue les critères figurant dans l'appel à manifestation d'intérêt, et expliquer pourquoi les Candidats classés en tête sont les plus qualifiés pour réaliser les prestations. Les Tableaux 1 à 4 doivent obligatoirement accompagner le rapport, mais des ajustements peuvent y être apportés en fonction des spécifications de la demande de manifestation d'intérêt.]

Tableau 1. Identification

Nom et adresse de l'autorité contractante	
Nom du projet, le cas échéant	
Numéro (d'identification) du Marché	
Description des prestations	
Estimation budgétaire	
Contrôle à priori	Oui _____ Non _____

Tableau 2. Etapes préliminaires du processus

<p>Avis général de passation de marchés</p> <p>a) date de publication initiale</p> <p>b) dernière mise à jour</p>	<p>_____</p> <p>_____</p>
<p>Appel public à manifestation d'intérêt</p> <p>Nom du journal quotidien de grande diffusion</p> <p>Date de publication</p> <p>Voie d'affichage</p> <p>Publication par le Bailleur (le cas échéant)</p> <p>Date de publication</p> <p>Publication à grande diffusion internationale (le cas échéant)</p> <p>Date de publication</p>	<p>_____</p> <p>_____</p> <p>_____</p> <p>Oui _____ Non _____</p> <p>_____</p> <p>Oui _____ [insérer le nom] Non _____</p> <p>_____</p>
<p>Date limite de présentation des candidatures</p>	<p>_____</p>
<p>Nombre de candidatures soumises</p>	<p>_____</p>

Tableau 3. Evaluation des candidatures
(application des critères)¹

[Insérer le Nom du Candidat]

Critère	Expérience, qualifications et capacités du candidat	Notation sur barème A, B, C, D ou Explications¹	Note pondérée pour le critère ²
1. Activités générales du candidat en relation avec le domaine des prestations	[Information fournie par le candidat]	 [insérer une note maximale entre 10-20]
2. Nombre d'années d'expérience générale	[Information fournie par le candidat]	 [insérer une note maximale entre 10-15]
3. Qualifications du candidat dans le domaine des prestations	[Information fournie par le candidat]	 [insérer une note maximale entre 30-60]
4. Organisation technique et managériale du cabinet	[Information fournie par le candidat]	 [insérer une note maximale entre 0-20]
5. Expérience d'environnement similaire (physique, social, etc.), le cas échéant	[Information fournie par le candidat]	 [insérer une note maximale entre 10-20]
		Note Globale :	[100]

¹ Un tableau 4 devra être préparé pour chaque candidat.

² Les notes maximales devront être décidées au cas par cas par la CPMP ; un intervalle est proposé chaque fois.

Tableau 4. Classement des candidats intéressés et liste retenue

<p>1. Candidats qualifiés</p> <p>i) _____</p> <p>ii) _____</p> <p>iii) _____</p> <p>iv) _____</p> <p>v) _____</p> <p>vi) _____</p> <p>vii) _____</p> <p>viii) _____</p> <p>Etc.</p>
<p>2. Candidats non qualifiés</p> <p>i) _____</p> <p>ii) _____</p> <p>iii) _____</p> <p>Etc.</p>

La liste restreinte retenue est la suivante : *[Seule les candidats qualifiés peuvent figurer sur la liste restreinte]*

- I. _____
- II. _____
- III. _____
- IV. _____
- V. _____
- VI. _____

- *[La liste restreinte doit être composée de 6 bureaux. Le nombre des candidats constituant la liste restreinte peut ne pas atteindre 6 pour les missions complexes pour lesquelles il est difficile de trouver suffisamment de cabinets spécialisés. Dans ce cas l'avis préalable de la Commission Nationale de Contrôle de Marchés Publics est requis.]*
- *[Pour une consultation internationale cette liste n'est pas nécessairement la liste des 6 premiers car le facteur géographique limite le nombre de consultants par pays à deux, sauf s'il n'existe pas d'autres cabinets d'autres pays.]*